

**Délibération n° 2026-74**

Le Mardi Trente Juin Deux Mille Vingt Six à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à l'hôtel de ville, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire.

<p>Date de convocation : 17/06/2026</p> <p>Membres présents : 29</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 06/07/2026</p>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Loëtita PHILIPPOT, Monsieur Régis LEPRETRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Marie-Josée POMMIER, Monsieur Damien HAGNERÉ, Monsieur Philippe RAMET et Madame Pauline FOURNIER <b>Adjoint</b>, Monsieur Serge MATHIAS, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Bérénice ROUX, Madame Nathalie BONVOISIN, Madame Allison CALOIN, Monsieur Fabien RAMET, Madame Aurélie HENRIETTE, Monsieur Arnaud HOLMÈS, Madame Athénaïs CATHERIN, Monsieur Philippe CARALP, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Laurent WAROT, Monsieur Emmanuel LEPRETRE, Madame Cécile LOTH-FOURNIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Antoine DE ROCQUIGNY, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Paul BERRIER et Monsieur Dominique RAMET, <b>Conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Franck CAUX à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Coralie PREUVOT à Madame Maryse MAILLART et Madame Brigitte DHALENNE à Monsieur Paul BERRIER.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) : 0</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) : 0</b></p> <p><b>Votants : 33</b></p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Damien HAGNERÉ</p>
--	--

<b>Objet</b>	<b>Renouvellement du partenariat pour la mise à disposition d'une mutuelle communale à l'attention de la population étaploise</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>M. LEPRÊTRE Régis, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Étaples-sur-mer, aux Finances, aux Ressources humaines, aux Marchés publics et aux Subventions</b>
<b>Annexe</b>	<b>Bilan du partenariat en cours avec la mutuelle « JUST »</b>
<b>Domaine de compétence</b>	<b>1.4 – Autres types de contrats</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
**Vu** le Code de la Commande Publique,  
**Vu** la délibération n° 30 du Conseil Municipal en date du 6 avril 2022 autorisant le lancement d'un appel à partenariat pour la mise en place d'une complémentaire santé pour les habitants de la Ville d'Étaples-sur-mer,  
**Vu** la décision du Maire n° 2022-07-01 attribuant le partenariat à la Mutuelle JUST, 53 rue de Verdun, 59300 VALENCIENNES à compter du 4 août 2022 pour une période de 12 mois, reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois soit jusqu'au 3 août 2026 au plus tard,  
**Vu** le bilan positif du partenariat de mutuelle communale initié par la commune, arrivant à échéance le **3 août 2026** ;

**Considérant** l'intérêt public local et la volonté de la commune de pérenniser un dispositif de protection sociale complémentaire de santé de qualité, solidaire et à tarifs négociés pour ses habitants ;  
**Considérant** l'obligation de procéder à une mise en concurrence ouverte et transparente pour le choix du futur opérateur de mutuelle communale, sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) ;  
**Considérant** que le temps requis pour la formalisation du cahier des charges et le déroulement de la procédure administrative entraînera un délai de latence transitoire d'environ 1 mois sans partenariat actif après l'échéance du 3 août 2026 ;  
**Considérant** que le dispositif repose sur la tenue de permanences de proximité et que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) va être sollicité pour délibérer sur l'attribution et la gratuité du local mis à disposition au sein de ses structures ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

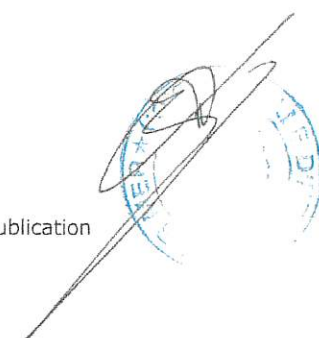
- Approuver le principe du renouvellement du dispositif de mutuelle communale sur le territoire de la commune.
- Acter la fin du contrat de partenariat actuel au 3 août 2026 et de prendre acte du délai transitoire de latence sans partenariat, nécessaire au bon déroulement de la nouvelle mise en concurrence.
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des opérateurs sous forme de MAPA, à valider les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) comportant les critères de choix sociaux, qualitatifs et financiers, ainsi qu'à mener les éventuelles négociations.
- Prendre acte que le Conseil d'Administration du CCAS devra délibérer parallèlement sur la mise à disposition à titre gratuit d'un local pour assurer les permanences de l'opérateur retenu.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat (le cas échéant sous forme tripartite Ville / CCAS / Mutuelle) à intervenir avec l'organisme de protection complémentaire santé qui sera retenu à l'issue de la consultation, ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée par 33 pour.**

Vu pour être affiché le 06 juillet 2026 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Sébastien BAILLET

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



Je 04/10/2026

# Bilan de la mutuelle communale de Étapes



**Responsable de secteur**  
Camille Bouez, c.bouez@just.fr, 07 88 70 76 60

**Responsable communication**  
Liz Tsibah, communication@just.fr

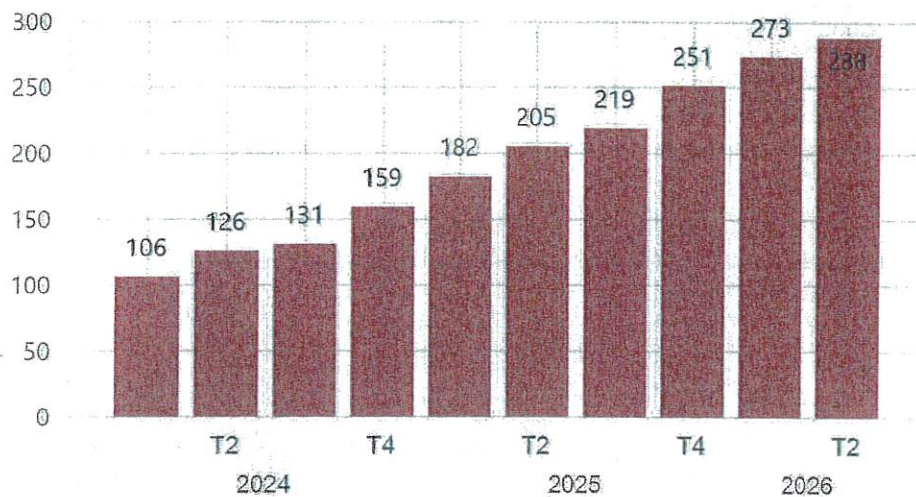
# Bilan de la mutuelle communale de Étaples

288 adhérents soit 2,69% de la population

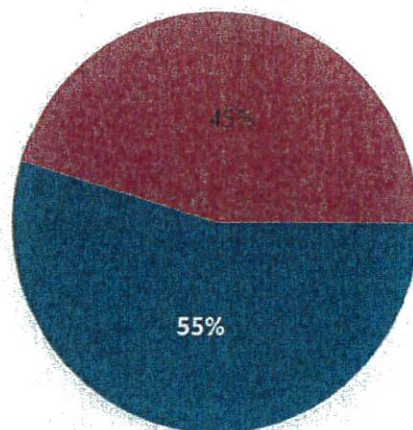
## Évolution du nombre d'adhésion

287 adhérents dont le contrat est actif

1 adhérent dont le contrat signé débutera dans les semaines à venir



## Origines des nouveaux adhérents (12 derniers mois)

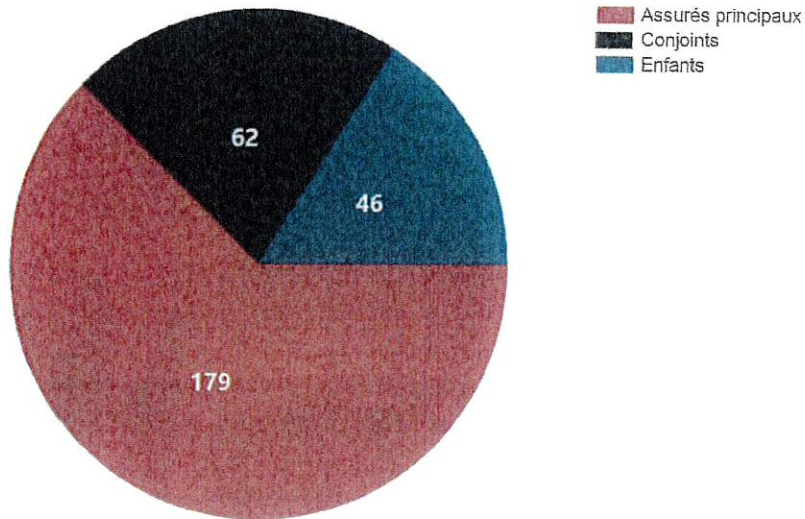


Adhérents qui étaient couverts par une autre mutuelle

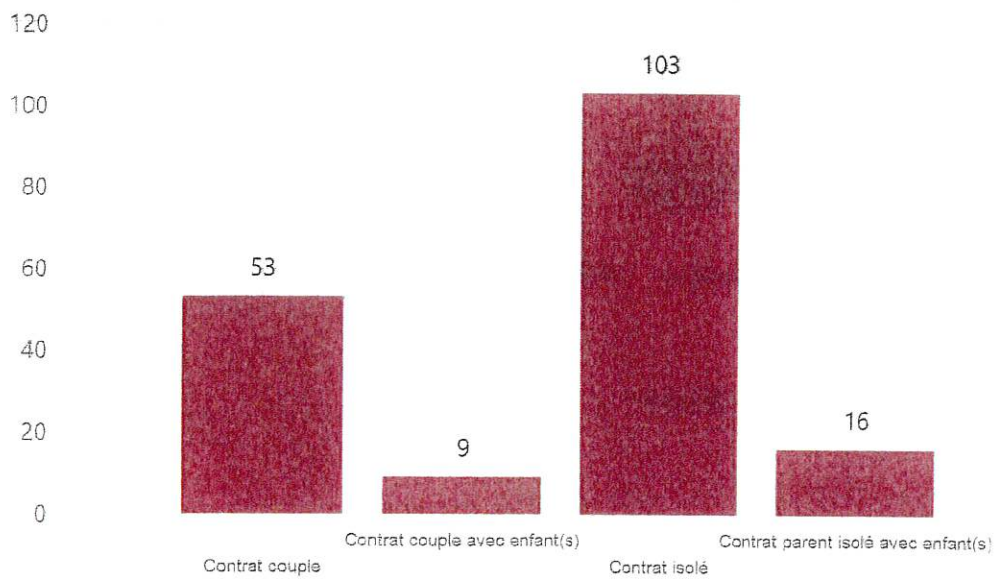
Adhérents qui n'étaient pas couverts

# Bilan de la mutuelle communale de Étapes

## Types d'assurés

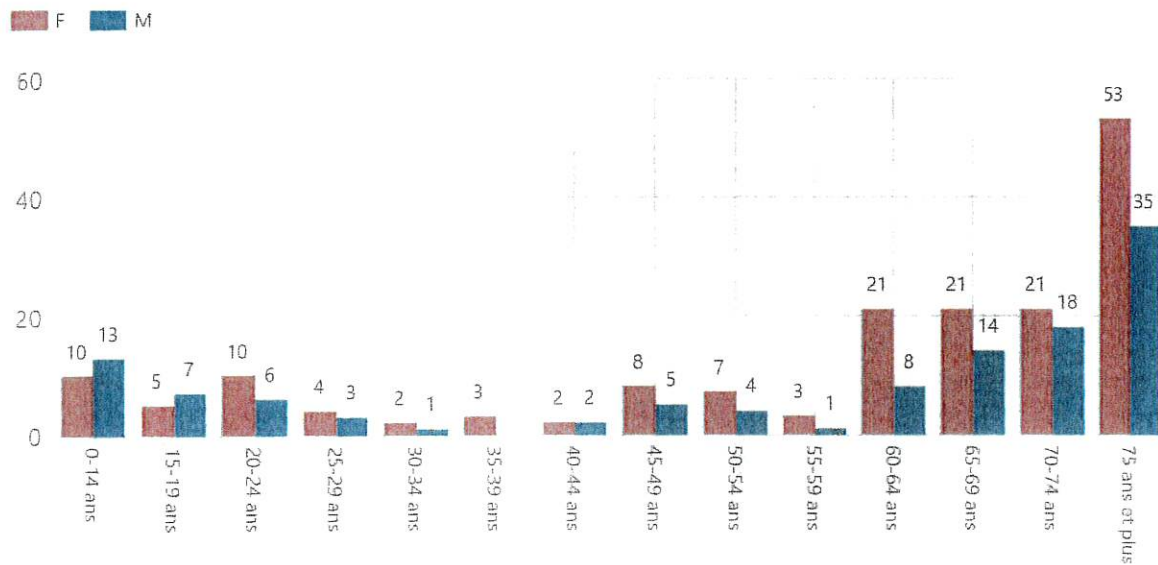


## Situation familiale par contrat

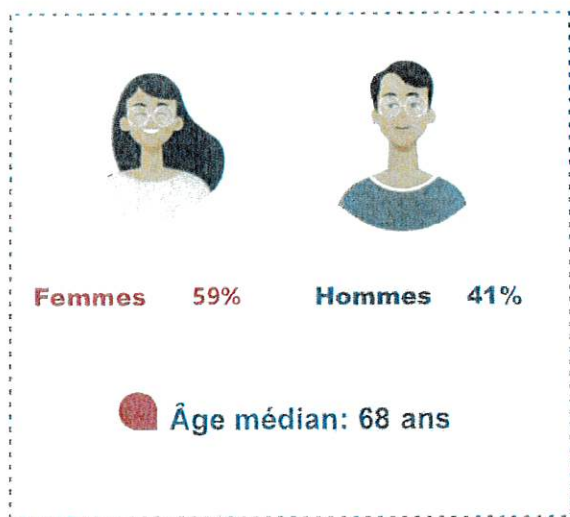


# Bilan de la mutuelle communale de Étapes

## Adhérents par tranche d'âge



## Profils des adhérents

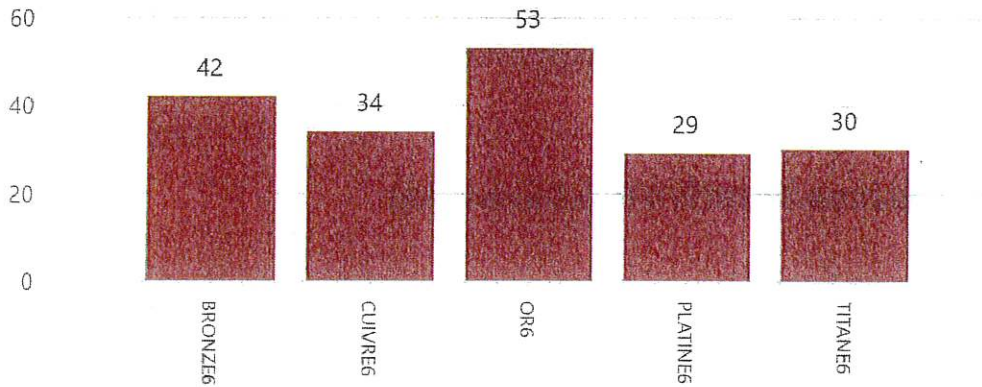


## Origines des adhérents

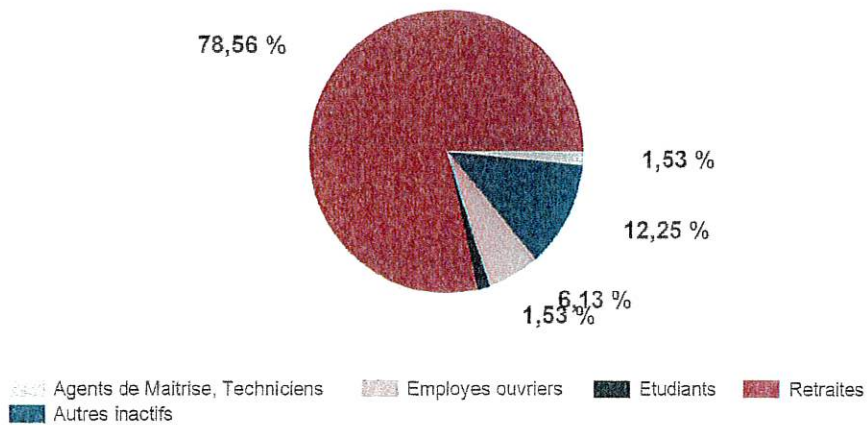
- 31% BOUCHE A OREILLE / PARRAINAGE
- 24% COMMUNICATION MAIRIE
- 5% COMMUNICATION MUTUELLE
- 6% PARTENARIATS
- 26% RECOMMANDATION

# Bilan de la mutuelle communale de Étapes

## Répartition par niveau de garantie



## Les catégories socioprofessionnelles des adhérents



# Bilan de la mutuelle communale de Étapes

## ● Agents territoriaux

5 agents territoriaux actifs

## ● Licence sportive (12 derniers mois)

22 remboursements pour un total de 825 €